
Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 18 mai 2026)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

**Décret ratifiant la prolongation en 2027 du mandat d'objectifs
confié à l'Université pour la période 2023-2026
et octroyant un crédit complémentaire de 54'213'375 francs
au crédit d'engagement quadriennal de 211'075'580 francs**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Anne Bramaud du Boucheron, présidente, Francis Krähenbühl, vice-président, Christine Ammann Tschopp, Antoine de Montmollin, Jean Fehlbaum, Romain Dubois, Loïc Frey, Manon Freitag, Quentin Geiser, Cédric Haldimann, Armin Kapetanovic, Nathalie Ljuslin, Alexis Maire, Stéphanie Skartsounis et Emile Blant,

en présence de M. Maxime Auchlin, représentant du groupe Vert'Libéral (VL) à titre consultatif,

et soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission des finances a traité le rapport du Conseil d'État [26.010](#), Prolongation du mandat d'objectifs 2023-2026 de l'UniNE, lors de sa séance du 23 juin 2026, en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI), de son secrétaire général, du chef de l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER) et du chef du service financier (SFIN).

La cheffe de département a introduit le rapport soumis par le Conseil d'État en expliquant que cette demande découle exclusivement de contingences de calendrier. En effet, le changement de rectorat de l'UniNE début 2026 a conduit à l'impossibilité de tenir le planning initial d'élaboration du mandat d'objectifs 2027-2031. La vision stratégique sera présentée au Conseil d'État dans les prochaines semaines et ce n'est qu'ensuite que le plan d'intention et le mandat d'objectifs 2028-2031 pourront être construits. Ce dernier sera présenté au parlement au début de l'année 2027. Le présent rapport porte donc sur une prolongation de l'enveloppe octroyée en 2026, additionnée du montant nécessaire pour couvrir le loyer du bâtiment Octogone.

Compte tenu des circonstances, l'ensemble des groupes s'accorde sur la pertinence de prolonger le financement de l'UniNE. Quelques remarques et questions sont néanmoins formulées dans le cadre du débat d'entrée en matière. Les député-e-s ont notamment souhaité s'assurer que le nouveau rectorat soit rendu attentif aux préoccupations exprimées à l'époque par le parlement dans le cadre du traitement du rapport [22.042](#), Mandat d'objectifs 2023-2026 de l'UniNE, et qu'un bilan de cette période soit fait avant le lancement du nouveau cycle.

Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, tel que proposé par le Conseil d'État.

Examen du projet de décret

Le calcul du montant du crédit complémentaire a soulevé certaines interrogations. Pour mémoire, le montant initialement prévu par le Conseil d'État a été amendé par le parlement fin 2023, pour atteindre 211'075'580 francs. La première année du mandat d'objectifs a donc été financée avec un quart du montant initialement prévu par le Conseil d'État. Cette somme a ensuite été déduite de l'enveloppe amendée et le solde a été réparti sur trois années. Certain-e-s député-e-s soulignent que le montant demandé dans le présent projet de décret ne correspond pas à cette manière de calculer, même si l'on tient compte d'un montant additionnel de 69'480 francs pour le loyer du bâtiment Octogone dès 2027.

Pour répondre à cette remarque, les commissaires ayant participé au traitement du rapport 22.042 rappellent que le montant de l'amendement avait été calculé de manière différenciée pour chaque année du mandat d'objectifs 2023-2026, afin de tenir compte de l'évolution de facteurs de financement externes tels que le fonds de cohésion et l'accord intercantonal universitaire (AIU).

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport lors de sa séance du 25 août 2026.

Neuchâtel, le 25 août 2026

Au nom de la commission des finances :

La présidente,

A. BRAMAUD DU BOUCHERON

Le rapporteur,

F. KRÄHENBÜHL